

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CANADA**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal du **mardi 27 octobre 2020 à 20 h 30 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue exceptionnellement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

**ORDRE DU JOUR**

1. Présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Mandat pour déposer une offre d'achat pour un immeuble;
4. Levée de l'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2020-10-236)**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller P.-É. Guilbault**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. MANDAT POUR DÉPOSER UNE OFFRE D'ACHAT POUR UN IMMEUBLE (237)**

2020-10-237

**ATTENDU QUE** la planification stratégique renferme différentes actions visant à dynamiser notre communauté et notre milieu de vie, dont l'attraction des jeunes familles et le développement du cœur villageois;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut saisir une opportunité permettant de se doter d'un outil pouvant contribuer à la mise en œuvre de ces deux actions, à savoir l'achat d'un immeuble vacant actuellement sur le marché de la vente;

**ATTENDU QUE** l'article 14.2 du Code municipal permet à une municipalité d'acquérir des immeubles pour une utilisation future, à titre de réserve foncière;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil autorise madame la mairesse, Lisette Maillé, à déposer une offre d'achat sur le lot 5 383 886 situé sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE**

4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** (238)

2020-10-238

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller B. Jeansonne, l'assemblée est levée à 21 h.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

**Lisette Maillé**  
**Mairesse**

---

**Manon Fortin**  
**Secrétaire-trésorière**